



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 05832

Numéro SIREN : 430 087 429

Nom ou dénomination : INNOVACOM GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2012 sous le numéro de dépôt 96473



1209657701

DATE DEPOT :	2012-10-19
NUMERO DE DEPOT :	2012R096473
N° GESTION :	2000B05832
N° SIREN :	430087429
DENOMINATION :	INNOVACOM GESTION
ADRESSE :	23 R ROYALE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/10/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

19 OCT. 2012

96473

09 D 1832

Innovacom Gestion
SAS à Directoire
au Capital de 766 400 € N° DE DÉPOT
Siège Social : 23, rue Royale – 75008 Paris
RCS : Paris B 430 087 429

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze,

le 1^{er} octobre à 10 heures, les associés de la Société INNOVACOM GESTION, société par actions simplifiée au capital de 766 400 euros divisé en 76 640 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société 23 rue Royale – 75008 Paris, sur convocation faite en date du 20 septembre 2012 par le Président du Directoire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Denis CHAMPENOIS préside la séance en sa qualité de Président du Directoire.

Monsieur Jérôme LECOEUR et Monsieur Jean-Pierre GUENIN, les deux associés représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Frédéric LINGOIS.

Le Cabinet DELOITTE & Associés, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président indique avoir reçu un pouvoir.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent ensemble la totalité des 76 640 formant le capital social de la Société, étant précisé que les 4.140 actions autodétenues n'ont pas le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux Associés et au Commissaire aux Comptes et le récépissé de ce dernier envoi ;
- la feuille de présence de l'Assemblée et la procuration donnée par un associé représenté ;

Il dépose également sur le bureau les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction de capital,
- le texte des projets de résolutions,
- les Statuts de la Société,
- le projet des Statuts de la Société modifiés

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément à l'article 20 des statuts de la Société et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, sous réserve du rapport du

h J.P. a T

Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital qui est en date du 26 septembre 2012.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration, chaque associé déclarant en outre être pleinement et suffisamment informé pour les besoins des résolutions figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée et renoncer à toute contestation du fait de la disponibilité à la date du 26 septembre 2012 du rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital .

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour à titre extraordinaire :

- *Réduction de capital social non motivée par des pertes par annulation d'actions autodétenues ;*
- *Pouvoir au Directoire pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises.*

Puis il donne lecture du rapport du Directoire,

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital, autorise la réduction du capital social de 41 400 € par voie d'annulation de 4 140 actions de 10 € de valeur nominale chacune.

Le capital social sera ramené de 766.400 € à 725.000 €. Il sera divisé en 72 500 actions d'une valeur nominale de 10 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide par ailleurs d'imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés qui est de 207.000 € et leur montant nominal qui est de 41.400 €, soit la somme de 165.600 € :

- à hauteur de 7.500 € sur le compte « réserve légale » redevenue disponible, laquelle serait ainsi ramenée à 72.500 €, et
- à hauteur de 158.100 sur le compte « report à nouveau » qui serait ramené de 3.027.913,34 € à 2.869.813.34 €.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Vote pour : 72.500

Vote contre : 0

Abstention : 0

- DEUXIEME RESOLUTION

h JPC DL TC
2

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de la résolution précédente, décide, sous condition suspensive du constat par le Directoire de la réalisation de la réduction de capital de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts, qui sera rédigé de la façon suivante, étant précisé que , dans un but de simplification, la numérotation des actions A et B est supprimée :

ARTICLE 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 766 400 €.

Il est divisé en 76 640 actions numérotées de 1 à 76 640 d'une valeur nominale de 10 € chacune, intégralement libérées et comprenant :

- 24.571 actions de catégorie A, numérotées de 1 à 24.571, détenues par les associés personnes physiques définies à l'article 10.1 ci-après ;
- 52.069 actions de catégorie B, numérotées de 24.572 à 76.640.

Nouveau texte

ARTICLE 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 725 000 €.

Il est divisé en 72 500 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune, intégralement libérées et comprenant :

- 20.431 actions de catégorie A, détenues par les associés personnes physiques définies à l'article 10.1 ci-après ;
- 52.069 actions de catégorie B.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Vote pour : 72 500

Vote contre : 0

Abstention : 0

- TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la réalisation de cette réduction de capital ne sera effective que sous réserve de l'accord de l'AMF et à l'issue du délai d'opposition de vingt jours à compter de la date du dépôt au greffe de la délibération de l'Assemblée et confère tous pouvoirs au Directoire aux fins de constater la réalisation de la réduction de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Vote pour : 72 500

Vote contre : 0

Abstention : 0

h JPC. R 41
3

- QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Vote pour : 72 500

Vote contre : 0

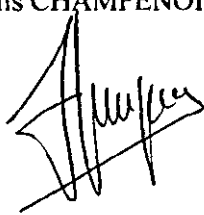
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10H30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

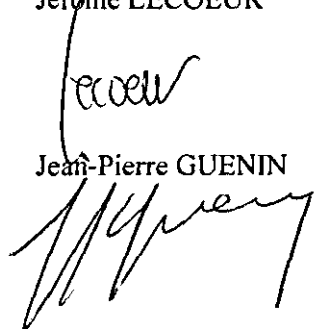
Le Président

Denis CHAMPENOIS



Les Scrutateurs

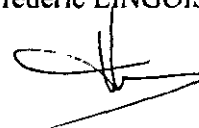
Jérôme LECOEUR



Jean-Pierre GUENIN

Le Secrétaire

Frédéric LINGOIS



INNOVACOM

23, Rue Royale
75008 PARIS